

La Nouvelle République  
Mardi 3 juillet 2018

la gâtine

saint-pardoux

## La commune fusionne avec Soutiers

Lors du dernier conseil municipal, le 28 juin, à Saint-Pardoux, il a été question de la création d'une commune nouvelle (\*), résultat de l'association de Saint-Pardoux et de Soutiers. Le maire de Saint-Pardoux, Benoît Piron, a affirmé lors du conseil municipal : « La commune de Saint-Pardoux et la commune de Soutiers sont conjointes vers une commune nouvelle, une décision actée lors d'une réunion du comité de pilotage (COPIL). Un projet validé après une demande à la préfecture, délibéré après plusieurs réunions de concertation. La nouvelle commune prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Une charte commune entrera en vigueur dès la rentrée de septembre pour que la commune nouvelle soit opérationnelle dans son fonctionnement le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ». Issue d'un consentement libre et volontaire des élus, la nouvelle commune doit permettre de mutualiser les équipements et les services en augmentant les capacités d'investissement. Une proposition de nouveau nom de la nouvelle commune est émise. La population des deux communes recevra un document d'information sur cette fusion et sera sollicitée pour donner son avis sur le nom de la nouvelle commune. Trois noms seront proposés qui doivent être départagés avant le 10 août.

**Aménagement de l'extension du cimetière.** Le Jardin du souvenir sera le point central du nouvel aménagement de l'extension du cimetière. Un



Les maires Benoît Piron et Eric Cathelineau, solidaires vers une commune nouvelle en 2019.

projet calculé sur 30 ans. Des cavurnes seront installées, deux columbariums de six cases de douze emplacements. Les travaux débuteront dès cet été pour un coût de 19.719 € à l'entreprise Dauger et 9.000 € pour VRD espaces verts

**Révision des loyers.** Une demande a été soulevée pour l'augmentation de trois logements communaux, une tarification qui n'a pas augmenté depuis l'année 2015. Jean-Luc Guinard, 4<sup>e</sup> adjoint, précise que « des travaux d'aménagements sont actuellement en cours de réalisation ». Après délibération, une augmentation sera appliquée à la fin des travaux

**Mise à disposition du foyer rural.** La communauté de communes demande de mettre à disposition, pendant les vacances scolaires, la salle car-

lée du foyer rural pour le Relais de la petite enfance de l'Ombrelle de Saint-Pardoux. Les locaux de la structure de la petite enfance posent des difficultés pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants lors des repas. Hélène Gonnord, du service enfance de la communauté de communes suggère un local pour stocker du matériel. Le local photo est proposé. Une nouvelle convention tarifaire à hauteur sera proposée.

**Informations et questions diverses.** La fête du 14 Juillet sera proposée avec un repas du midi à 3 € pour les habitants de la commune et 7 € pour les extérieurs. Parmi les activités, il y aura un concours de pétanque, de la belote, des tournois au City-stade et une structure gonflable pour les enfants.

(\*) Présentation détaillée de cette commune nouvelle dans notre édition de demain mercredi.